

### LICENCES :

Au final nous comptons 2 541 licenciés enregistrés, soit une baisse de 3.12% par rapport à 2017. On peut expliquer en partie cette baisse par le fait que les licences « école » qui sont habituellement enregistrées au mois de décembre ne peuvent plus l'être cette année, le logiciel ne le permettant plus dès début décembre. Ce nombre de licenciés nous place à la 3ème place des Ligues de France, derrière PARIS (5 804 licenciés et l'Est 2 963) et talonnés par la Ligue Occitanie (2338 licenciés).

Concernant les licences féminines : 394 licenciées, soit 15,50 %, pourcentage qui reste stable depuis 3 ans et insuffisant pour atteindre l'objectif fédéral fixé (16%), malheureusement ceci est dû en partie au désengagement de l'ENP Oissel qui plombe nos chiffres (29 licenciés en tout pour Oissel !).

A noter le maintien à un très bon niveau de Lille (+ de 300 licences encore), l'excellente santé de l'ASP LENS qui monte sur le podium avec 160 licenciés, de l'antenne Béthune, Roubaix et de l'ASP Caen qui a totalisé 117 adhérents. L'ASP Tourcoing et l'Oise se maintiennent à un beau niveau et la CRS 21 ferme le Top 10 avec une légère baisse.

Pour les plus grosses chutes à noter le CMPN (-20%), Amiens (-21.5%), Rouen (-20.8%), la PAF 59 (-19.6%), Béthune (-21.4%), Cambrai (-54.8%), la PJ Lille (-46.6%).

Concernant les Ecoles, hormis l'antenne de Béthune, elles n'ont pas les résultats que l'on serait en droit d'espérer : l'ENP Roubaix perd 41% de licenciés avec 217 adhérents et l'ENP Oissel n'est plus que l'ombre de l'association qu'elle était il y a quelques années puisqu'il reste juste 26 licenciés !

Malheureusement nous n'atteignons aucun des 3 objectifs fédéraux et ne toucherons donc pas les subventions correspondantes l'année prochaine.

### **BUDGET ADMINISTRATIF** : Quelques chiffres :

- 223 virements bancaires effectués par la Ligue
- Plus de 700 pièces comptables réparties comme suit :
- 428 pièces de dépenses (et recettes) en administratif (contre 250 en moyenne auparavant)
- 281 pièces en associatif (contre 200 l'an passé)

### **BUDGET DE LIGUE**

Sur le budget total de 38 650 € prévu pour nos activités de Ligue, nous avons dépensé 42 766.65 €, répartis comme suit :

- Pour les championnats Régionaux : 26 203.30 € contre 13 036.10 € en 2017, Nouvelle Ligue oblige.
- Pour les regroupements : 7 890.54 € contre 5 266.37 € en 2017
- Pour les Réunions et Formations 8 672.81 € contre 8 416.78 € en 2017

### **FRAIS VEHICULES** :

La Ligue dispose désormais de 2 véhicules, celui de la Ligue et celui de notre chargé de développement en Normandie

Nous disposions d'un budget de 6 000.00 € pour le Véhicule de la Ligue et nous avons dépensé 3 748.77 €. Concernant le véhicule du RRADT, le budget était de 3 500.00 € et il a été dépensé 4 601.36 €, dépassement qui a été compensé par la marge réalisée avec le véhicule de Ligue. Pour 2019, le budget pour le véhicule de Ligue est ramené à 4 800.00 € au lieu de 6 000.00 €.

Championnat de France Transport

Nous disposions d'une enveloppe globale pour les déplacements aux championnats de France de 13 492.85 € et nous avons dépensé 10 467.07 €. Le gros dépassement pour le CROS s'explique par le fait que la Ligue ne disposait pas de moyens de paiement au moment de ce déplacement et chaque compétiteur a réservé son billet d'avion sans notre contrôle.

Championnat de France Séjour :

Pour l'organisation du Championnat de France de Rugby à 7 nous disposions d'une enveloppe globale de 9 701.00 € que nous avons utilisée intégralement. Le total de dépenses et de recettes en administratif s'élève à 72 483.55 € ; Ce budget ne nous a pas permis de couvrir intégralement les activités de la Ligue et les derniers championnats de Ligue ont été pris en charge par notre compte associatif.

Pour indication en 2017 c'était au final 62 000 € en dépense et en recettes

## **BUDGET ASSOCIATIF**

Au niveau associatif, le résultat final est déficitaire de 1 699.80 € pour les raisons expliquées plus tôt (à savoir compenser le déficit de l'administratif).

Au niveau des dépenses, la Ligue avait entamé en 2017 sa grande opération de renouvellement des équipements des équipes : Ainsi avaient obtenu des nouveaux équipements, les équipes de :

-Football - Hand-ball - Basket-ball féminin – Natation - Volley-ball féminin

Et en 2018 ce sont les équipes de :

- Rugby - Tir Plateaux - Volley-ball masculin - Basket Ball masculin - Cyclisme

Qui ont vu leurs équipements renouvelés pour un montant total de dépenses équipement sportif : 5 249.44 € (soit 12 000 € en deux ans)

Parmi les autres dépenses ; pour les fournitures sportives (telles que les vestes bleues de la Ligue, les casquettes, les ballons de rugby et les cartouches), la Ligue a dépensé 7 219.00 €

Pour les coupes et médailles (y compris celles de l'Assemblée générale) : 2 352.53 €

Nous devons désormais cotiser aux 2 CROS (celui des Hauts de France et celui de Normandie) soit au total de 350 € contre 222 € auparavant.

L'entretien de la photocopieuse de la Ligue (loyer + consommables) a coûté en 2018 2 614.22 €

Le total de nos cotisations licences à la fédération pour les 4 trimestres est revenu à 25 894.20 € et nos recettes concernant ces mêmes licences ont rapporté 41 940 €

Le montant total du partenariat 2018 est de 3 250 €

Le total des dépenses de l'année est de 57 401.18 € et le total des recettes est de 55 701.38 €.

Pour compenser la faiblesse du budget administratif désormais inadapté à la nouvelle Ligue, notre compte associatif a dû financer les championnats régionaux à hauteur de 2 369.29 €, les regroupements d'équipes de Ligue à hauteur de 901.51 € et les réunions à hauteur de 459.90 €, soit un total de 3 730.70 € qui devraient logiquement être supportés par le compte administratif.

Le résultat associatif 2018 présente donc un déficit de 1 699.80 €.

Pour terminer, nous avons constaté à plusieurs reprises une certaine méconnaissance du règlement financier de la part de nombreux collègues et membres des bureaux des associations et il nous semble important de mettre noir sur blanc dans le calendrier 2019 les règles financières avec notamment les frais kilométriques et les documents nécessaires à l'obtention des remboursements.

# BILAN FINANCIER LIGUE HDFN

EXERCICE 2018

## DEPENSES

TOTAL		72 483.55 €
BUDGET DELEGUE DE LIGUE		38 650.00 €
BUDGET CHPT DE France TRANSPORT		13 492.85 €
BUDGET CHPT DE France SEJOUR		9 701.00 €
FONCTIONNEMENT AUTO LIGUE		6 000.00 €
BUDGET DEVELOP.LIGUE RRADT		3 500.00 €
CHPT France SEJOUR ARBITRES		890.00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		249.70 €
TOTAL	72 483.55 €	100%
CHPTS DE LIGUE	26 203.30€	36.15 %
TRANSPORT CHPT France	10 467.07€	14.44%
SEJOUR CHPT FR RUGBY	9 701.00 €	13.38%
REUNIONS FORMATIONS	8 672.81 €	11.96%
REGROUPEMENTS	7 890.54 €	10.88%
BUDGET DEVL T RRADT	4 601.36 €	7%
BUDGET VL LIGUE	3 748.77€	5.60%

## RESULTAT EXERCICE 2018

DEPENSES : 72 483.55€

RECETTES : 72 483.55 €

**RESULTAT NUL**

## COMPTE ASSOCIATIF

## RECETTES

<b>TOTAL</b>	<b>55 701.38 €</b>
LICENCES Part Ligue HDFN 13 966.50 €	42 756.00 €
ADHESION ASSOS A LIGUE	1 780.00 €
DROITS D'ENGAGEMENT	986.00 €
SUBVENTION FEDERALE	4 800.00 €
MECENAT	3 250.00 €
VENTE MARCHANDISE	1 685.00 €
PRODUITS DIVERS	444.38 €

## DEPENSES

<b>TOTAL</b>	<b>57 401.18 €</b>
LICENCES FEDERALES	27 780.00 €
ACHAT FOURNITURES SPORT	7 219.00 €
ACHAT EQUIPEMENTS SPORT	5 249.44 €
MAINTENANCE BUREAUTIQUE	2 614.22 €
ACHAT COUPES – MEDAILLES	2 532.53 €
CHAMPIONNATS REGIONAUX	2 369.29 €
HEBERGEMENT	2 062.64 €
REGROUPEMENT	901.51 €
TRANSPORT – PEAGES/PARKING	622.34 €
REUNIONS	560.30 €

RESTAURATION	460.25 €
COTISATION CROS	350.00 €
FRAIS BANCAIRES	120.00 €

## RESULTAT EXERCICE 2018

### DEPENSES

• 57 401.18 €

### RECETTES

• 55 701.38 €

**DEFICIT DE 1 699.80 €**

## Associatif + administratif

### FUSION DES COMPTES 2018

### RECAPITULATIF

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ADMINISTRATIF	72 483.55€	72 483.55 €	0
ASSOCIATIF	57 401.18 €	55 701.38 €	- 1 699.80 €
FUSION	<b>129 884.73 €</b>	<b>128 184.93 €</b>	<b>- 1699.80 €</b>

### QUELQUES CHIFFRES

- 240 virements effectués
- 44 paiements par chèque
- 700 Pièces comptables réalisées contre 450 habituellement : 428 en administratif et 281 en associatif.

## 7 RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Le Secrétaire général donne la parole à M. COUSSEMENT David qui lit le rapport des vérificateurs aux comptes :

En application du mandat qui nous a été délivré par l'assemblée générale du 9 Février 2017 et conformément au règlement financier de la fédération, le contrôle des comptes de la ligue Hauts de France Normandie de la Fédération Sportive de la Police Nationale a été effectué le mardi 26 février 2019 dans ses locaux en présence de Laurent MARTINEZ, trésorier général de la Ligue et de nous-mêmes.

Nous précisons que nous ne sommes ni membres du comité directeur de la ligue ni représentants d'une des associations sportives présentes en assemblée générale. Notre seul lien avec la ligue consiste en une cotisation individuelle.

Ce contrôle a permis de vérifier par sondage les pièces comptables enregistrées pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Notre attention s'est portée, entre autres, sur l'engagement des dépenses et leur paiement, sur la régularité des enregistrements, sur la présence de justificatifs, sur la formalisation des visas, sur le rapprochement des cotisations déclarées et encaissées ainsi que sur les fonds propres et le résultat de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été données et sur les documents qui nous ont été présentés, nous déclarons n'avoir relevé aucun élément susceptible de remettre en cause la cohérence et la sincérité des comptes annuels / avoir relevé les anomalies suivantes :

Au 31 décembre, les données prépondérantes inscrites aux bilans actif et passif sont les suivantes :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Trésorerie disponible (comptes 508000+512000+531000): | 62 295.97 € |
| • Fonds propres associatifs (compte 102100) :           | 40 000.00 € |
| • Résultat arrêté au 31 décembre 2018                   | - 1699.80 € |

Au vu de ce qui précède, nous, vérificateurs aux comptes de la ligue, émettons un avis favorable pour que le quitus soit donné aux membres du comité directeur pour le dit exercice.

## 8. QUITUS

### 8.1 2<sup>ème</sup> RESOLUTION

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport moral présenté par le secrétaire général et, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le trésorier général, du rapport des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. En conséquence, elle donne quitus aux membres du comité directeur de leur mandat pour le dit exercice.

## 9. AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice s'élevant à - 1699.80 € en report à nouveau. Après affectation du résultat, le montant des fonds associatifs s'élèvera à 40000 € et celui du report à nouveau à 22695,97€.

## 10. BUDGET PREVISIONNEL 2019

## BUDGET ADMINISTRATIF

### PREVISIONNEL ADMI 2019

<u>N° de compte</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
62531224 à 62537224	CHAMPIONNATS REGIONAUX	25 432,90 €	
62541024 à 62547024	REGROUPEMENTS REGIONAUX	7 500,00 €	
62551024 à 62553024	REUNIONS REGIONALES	8 000,00 €	
62507024 - 62511024	SEJOUR CHPT France RUGBY	13 000,00 €	
62549024	DEVELOPPEMENT LIGUE RRADT	3 500,00 €	
62500024	VL LIGUE	3 700,00 €	
67100024	CHARGES BANCAIRES	59,00 €	
67000024	CHARGES EXCEPTIONNELLES	250,00 €	
62511024 à 62522424	CHPT DE France TRANSPORT	11 000,00 €	
<b>TOTAL CLASSE 6 (charges)</b>		<b>72 441,90 €</b>	
74811424	CHPT DE France TRANSPORT		12 912,40 €
74800024	VL LIGUE		4 800,00 €
74812024	DEVELOPPEMENT LIGUE RRADT		3 500,00 €
74811024 -324	SUBV SEJOUR CHPT FOOT FEM		13 710,00 €
	MUNITIONS		285,00 €
77000024	PRODUITS EXCEPTIONNELS		100,00 €
74811824	SUBVENTION ACTIVITES REGIONALES		37 134,50 €
<b>TOTAL CLASSE 7 (produits)</b>			<b>72 441,90 €</b>
<b>TOTAL</b>			

## PREVISIONNEL ASSOCIATIF 2018

### ASSOCIATIF

<b>DEPENSES</b>			
<b>605100</b>	ACHATS (FOURNITURES INFORMATIQUES ET DE BUREAU)	<b>800,00 €</b>	
<b>601000</b>	ACHAT MATIERE PREMIERE	<b>600,00 €</b>	
<b>606 500</b>	COUPES, MEDAILLES, SOUVENIRS	<b>2 500,00 €</b>	
<b>607100 606 520</b>	MATERIELS, EQUIPEMENTS	<b>10 000,00 €</b>	
<b>615 610</b>	MAINTENANCE BUREAUT	<b>3 000,00 €</b>	
<b>611000</b>	SOUS TRAIT SERVICES EXT	<b>400,00 €</b>	
<b>611100</b>	HEBERGEMENT	<b>2 000,00 €</b>	
<b>613000</b>	LOCA SITES SPORTIFS	<b>300,00 €</b>	
<b>625600</b>	RECEPTIONS	<b>300,00 €</b>	
<b>622800</b>	ENGAGEMENTS	<b>150,00 €</b>	
<b>611200</b>	RESTAURATION	<b>500,00 €</b>	
<b>62532824</b>	CHPT LIGUE	<b>1 000,00 €</b>	
<b>606800 625000</b>	DEPLACEMENTS	<b>800,00 €</b>	
<b>627000</b>	SERVICES BANCAIRES	<b>154,00 €</b>	
<b>628 000</b>	COTISATIONS FSPN	<b>30 000,00 €</b>	
<b>618300</b>	COTISATIONS CROS	<b>350,00 €</b>	
<b>671500</b>	SUBVENTIONS VERSEES	<b>400,00 €</b>	
<b>670000</b>	CHARGES EXCEPT	<b>500,00 €</b>	
<b>TOTAL CLASSE 6 (comptes de charges)</b>		<b>53 754,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>			
<b>706100</b>	<b>ENGAGEMENTS</b>		<b>804,00 €</b>
<b>745000</b>	PARTENARIAT		<b>4 500,00 €</b>
<b>742 001</b>	SUBV FEDERALES		<b>3 500,00 €</b>
<b>707000</b>	VENTE PRODUITS		<b>1 500,00 €</b>
<b>756 100 A 756 166</b>	LICENCES		<b>43 000,00 €</b>
<b>770000</b>	PRODUITS EXCEPT.		<b>450,00 €</b>
<b>TOTAL CLASSE 7 (comptes de produits)</b>			<b>53 754,00 €</b>
<b>RESULTAT FINAL :</b>			<b>0,00 €</b>

### 10.1 3<sup>ème</sup> RESOLUTION - ADOPTION BUDGET PREVISIONNEL

L'assemblée générale adopte à l'unanimité les budgets prévisionnels administratif et associatif 2019